

COMMUNAUTÉ URBAINE GPS&O

Depuis le 1er janvier 2016, la Ville de Mantes-la-Jolie fait partie de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) qui s'étend de

[Rolleboise](https://fr.wikipedia.org/wiki/Rolleboise) (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Rolleboise>)

à

[Conflans-Sainte-Honorine](https://fr.wikipedia.org/wiki/Conflans-Sainte-Honorine) (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Conflans-Sainte-Honorine>)

en réunissant 73 communes structurées en pôles urbains, villes intermédiaires et communes rurales.

La Communauté urbaine assure des compétences obligatoires :

- le développement économique et le tourisme,
- la mobilité et les déplacements urbains,
- les équipements socio-culturels et sportifs,
- l'aménagement de l'espace et l'équilibre social de l'habitat,
- la voirie et le stationnement,
- la politique de la ville,
- l'environnement,
- la gestion de divers services publics d'intérêt collectif (collecte et traitement des déchets, eau et assainissement).

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est administrée par son conseil communautaire composé de 141 représentants. Ces représentants ont été élus par les conseils municipaux de chaque commune membre. Le bureau est l'organe exécutif de la Communauté urbaine.

[Retrouvez toute l'actualité de la GPS&O en suivant ce lien.](https://gpseo.fr/) (<https://gpseo.fr/>)

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE MANDATURE 2020-2026



73
communes

4
pôles urbains

45
communes rurales
de moins de 2000 habitants

410 596
habitants
répartis sur un
territoire de 500 km²
(820 habitants/km²)



ROKOVOKO